



Bruxelles, le 25 juin 2019
(OR. en)

10653/19

RESPR 33
CADREFIN 288
FIN 437
POLGEN 130

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Ressources propres et nouvelles sources potentielles de recettes – <i>Document informel des services de la Commission</i>

En vue de la réunion du Conseil "Affaires économiques et financières" du 9 juillet 2019, les délégations trouveront en annexe un document informel des services de la Commission sur les ressources propres et les nouvelles sources potentielles de recettes.

Document informel des services de la Commission

**RESSOURCES PROPRES ET NOUVELLES SOURCES POTENTIELLES DE
RECETTES**

Dans le cadre du train de mesures relatives au cadre financier pluriannuel présenté en mai 2018, la Commission a proposé de moderniser le financement du budget de l'UE, notamment en simplifiant le système existant et en diversifiant les sources de recettes. La proposition de réforme du système des ressources propres comprend un **"panier" de nouvelles ressources propres** liées aux politiques menées par l'UE dans les domaines de l'environnement et du marché unique – une contribution nationale calculée en fonction du volume des déchets d'emballages en plastique non recyclés dans chaque État membre; 20 % des recettes générées par le régime d'échange de droits d'émission; une part de la nouvelle assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés, qui doit être introduite progressivement une fois que la législation nécessaire aura été adoptée.

La diversification des ressources propres telle que proposée par la Commission permettrait d'aligner plus étroitement le budget de l'UE sur les cycles économiques nationaux et sur la mise en œuvre des politiques de l'UE. D'après les estimations, les trois nouvelles ressources propres devraient rapporter en moyenne environ **22 milliards d'euros par an sur la période 2021-2027**, ce qui correspond à un pourcentage estimé à 12 % des recettes du budget de l'Union, qui devraient autrement être couverts par les contributions des États membres sur la base de leur revenu national brut.

Comme indiqué dans le rapport de la présidence sur l'état des travaux, la **ressource propre fondée sur les déchets d'emballages en plastique** est celle qui a été la plus soutenue par les États membres. L'entrée en vigueur, en juillet 2018, de la directive modifiée relative aux emballages et aux déchets d'emballages, introduisant des règles de calcul plus harmonisées pour les nouveaux objectifs de recyclage et un niveau plus élevé de comparabilité entre les États membres, a facilité les discussions sur la disponibilité des données. En ce qui concerne les autres nouvelles ressources propres proposées en mai 2018, le régime d'échange de droits d'émission a reçu l'appui de certains États membres. L'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés a été écartée en tant que ressource propre en raison de l'absence de progrès sur ce dossier au Conseil.

Dans le même temps, certains États membres ont invité la Commission à **étudier d'autres nouvelles sources potentielles de recettes**, en particulier celles liées au marché intérieur et/ou à l'environnement. La Commission n'a jamais cessé d'exprimer sa volonté d'examiner de nouvelles ressources propres si elles étaient soutenues par les États membres.

L'établissement d'une **nouvelle source de recettes réelles de l'Union**, qui n'exploiterait pas les sources de recettes publiques existantes, pourrait constituer une voie à suivre. De nouvelles sources de recettes réduiraient les contributions nationales et libéreraient ainsi des ressources qui, sans cela, devraient être fournies par les budgets nationaux. Elles pourraient contribuer à combler le fossé entre les niveaux de dépenses nécessaires, dans un contexte caractérisé par des défis croissants pour le budget de l'UE, et la nécessité des contributions nationales existantes. Dans ce contexte et compte tenu de la demandée formulée par les États membres, d'autres nouvelles ressources propres pourraient être envisagées.

Les ministres pourraient inviter le groupe ad hoc sur le cadre financier pluriannuel/groupe "Ressources propres" à procéder à un premier échange en vue d'examiner les nouvelles ressources propres pertinentes. Cela ne porte pas préjudice à un accord sur la décision relative aux ressources propres. La Commission est prête à développer les options si les États membres font part de leur soutien à cet égard.

Des progrès rapides en matière de ressources propres seront déterminants pour parvenir à un accord global sur le train de mesures relatives au cadre financier pluriannuel.

